

S-222 PHILOSOPHIE D'INTERVENTION AUPRÈS DES ENFANTS PLACÉS ET DES FAMILLES D'ACCUEIL - MODIFIÉE



Dans le but d'alléger le texte du présent document, le genre masculin est utilisé pour toute personne.

Version 1 en date du 21 mars 2012 (modifiée 23 août 2019)

(auparavant SE-25)

Politique

Tout enfant devrait pouvoir bénéficier d'un milieu familial misant sur ses talents et ses forces, qui l'aide à rechercher les circonstances favorables pour les mettre en valeur à travers les expériences du quotidien. C'est par toutes ses expériences que l'enfant pourra occuper une variété de rôles sociaux valorisés lui permettant d'acquérir de nouvelles compétences tout en élargissant son réseau de soutien.

Afin de prendre de l'assurance, l'enfant doit sentir qu'il a droit de parole et que son opinion compte. L'enfant a besoin de savoir que la famille croit en son potentiel et qu'elle est prête à mettre tous les moyens à sa disposition pour réussir. Le simple fait d'avoir une personne qui croit en lui et qui le voit sous la meilleure lumière possible peut diminuer l'écart entre où l'enfant se situe à ce moment précis et ce qu'il aspire à devenir.

Malgré le fait que Valoris soit engagé auprès des familles d'accueil, nous voulons favoriser l'autonomie de leur fonctionnement afin que le rôle parental soit le plus normalisant possible. Valoris ne devrait aspirer qu'à un rôle de soutien et de supervision auprès de ses ressources. Pour ces raisons, l'agence adopte des politiques et des approches favorisant les valeurs familiales ainsi que l'autonomie de ce milieu afin qu'il se rapproche du fonctionnement des autres milieux familiaux dans la communauté.

Procédure

1. Stabilité résidentielle

Valoris aspire à offrir à l'enfant une stabilité et un plan de permanence dès son placement. Les recherches démontrent qu'un enfant qui connaît une stabilité résidentielle a de meilleures chances de connaître une stabilité à l'âge adulte. Ces recherches démontrent également qu'un enfant qui vit une stabilité familiale a plus d'occasions d'être encouragé au plan académique, ce qui augmentera les probabilités qu'il poursuive des études postsecondaires. Le fait de faire des études postsecondaires accroît les opportunités d'emploi. La stabilité apporte considérablement de bénéfices à long terme et a un impact dans les autres sphères de la vie de cet enfant. Pour toutes ces raisons, il importe de s'attarder au plan de permanence de l'enfant et de considérer toutes les options pouvant maximiser l'atteinte de ce but :

- Maintenir l'enfant avec ses parents autant que possible en fournissant aux familles les outils et ressources nécessaires afin d'être de bons parents pour leurs enfants;

- Présenter le dossier au comité de planification à la permanence afin d'établir des plans de vie alternatifs dans l'éventualité où l'enfant ne puisse retourner chez sa famille. La participation de la famille et/ou de l'enfant est recommandée afin qu'ils contribuent aux discussions qui les affectent;
- Inviter l'enfant au comité de placement lorsqu'on recherche une famille d'accueil. Il pourra lui-même se décrire et indiquer quel genre de milieu pourrait être propice pour lui;
- Favoriser le placement en milieu familial où l'enfant pourra bénéficier d'une attention particulière plutôt que d'un placement en foyer de groupe;
- Maintenir l'enfant dans sa communauté afin qu'il puisse continuer des liens avec les gens qui lui sont chers et afin de pouvoir poursuivre sa participation à l'école du quartier et ses activités parascolaires;
- Viser à ce qu'il y ait seulement un placement par famille d'accueil ou une fratrie par foyer afin qu'il puisse jouir de l'encadrement qu'il nécessite;
- Favoriser l'adoption, lorsque possible, sinon une quasi-adoption.

2. Santé

Comme tout parent, Valoris désire s'assurer que les enfants et les jeunes reçoivent les soins de santé nécessaires puisque selon les études, la santé est un facteur important au développement positif. La santé est déterminante de l'endurance, de l'énergie et de la capacité à confronter les défis du développement. C'est également une dimension clé puisqu'elle a un impact sur les autres dimensions de la vie de l'enfant. L'enfant doit recevoir toutes les informations nécessaires afin de faire les bons choix et ne pas compromettre sa santé. Certaines démarches sont également des normes émises par le ministère :

- Avoir un examen médical d'admission **comprenant un test de l'ouïe** et annuellement par la suite;
- Avoir un examen dentaire d'admission et annuellement par la suite;
- Faire des suivis dentaires tous les six mois;
- Avoir un examen de la vue d'admission et annuellement par la suite ou selon les recommandations de l'optométriste;
- Obtenir le carnet d'immunisation et le garder à jour;
- Évaluer le besoin de soins orthodontiques selon les recommandations du dentiste;
- Obtenir de l'information concernant les psychotropes prescrits à l'enfant s'il y a lieu;
- Demander à l'équipe sociomédicale de revoir la médication et de faire des recommandations en terme de réduction; assister dans la diminution des médicaments puisque la médication peut avoir un effet contraire à ce qui est recherché tel le manque de concentration ou elle peut occasionner d'autres problèmes de santé sévères;
- Aider l'enfant à cesser de fumer en lui fournissant un timbre transdermique (patch) et en le référant au Bureau de santé pour de l'information;
- Défrayer le coût des lunettes;
- Assurer de mettre dans le plan de soins, comme objectif, la participation à des activités physiques; défrayer les coûts pour l'inscription et l'équipement requis (équipement de hockey, cours de danse, karaté...);
- Autoriser l'achat d'une bicyclette et d'un casque protecteur. Une contribution de l'enfant peut être exigée selon l'âge et la bicyclette désirée.

3. Éducation

Comme n'importe quel parent de la communauté, nous devons nous soucier de l'éducation de nos enfants et mettre tous les efforts nécessaires pour faciliter la réussite des enfants. Comme l'école est un des endroits où l'enfant passe le plus de temps, mis à part la maison, il est normal que ce soit aussi là qu'il acquiert une grande partie de ses habiletés de socialisation. Les statistiques et les données SOCEN démontrent que les enfants placés ont plus souvent des retards académiques importants ou des difficultés qui font en sorte que le cheminement scolaire est plus long et qu'il y a plus de décrochage chez les enfants placés que chez les enfants de la population générale. Nous devons nous soucier davantage de ces situations en nous assurant dès le début du placement, que les enfants et les jeunes développent une bonne routine favorisant l'apprentissage et qu'ils reçoivent l'encadrement nécessaire pour cheminer.

Les mots et les gestes que nous utilisons démontrent aux enfants la valeur et l'importance que nous accordons à l'éducation. Nous devons donc prendre le temps de discuter avec l'enfant de ce qui se passe à l'école, parler de leur plan de carrière, de leur plan d'étude et vérifier assidûment leur agenda. Nos discussions devraient transmettre l'attente que nos enfants fassent des études postsecondaires. Les enfants réalisent souvent les attentes qu'on a envers eux et peuvent même les surpasser. Si nous verbalisons avoir confiance en leurs habiletés à poursuivre leurs études après le secondaire, il y a de grandes chances qu'ils soient encouragés à le faire.

Depuis plusieurs années, Valoris tente par divers moyens de soutenir les enfants dans leur cheminement académique et encourage les parents à faire de même :

- Faire tous les efforts pour maintenir l'enfant dans la même école même s'il doit déménager. Si ce n'est pas possible alors offrir le transport (en partenariat avec le Conseil scolaire si possible) pour que l'enfant puisse continuer à fréquenter la même école et planifier un changement d'école dans un temps plus propice, durant la relâche de Noël pour les enfants du primaire, après le premier semestre pour les étudiants du secondaire.
- Envoyer une note à la rentrée des classes, encourageant les parents d'accueil à faire l'achat de livres et/ou de magazines mensuellement pour favoriser la lecture chez nos enfants. L'agence rembourse ces frais.
- Encourager l'intérêt à la lecture par la fréquentation de la bibliothèque et la lecture avec l'enfant tous les soirs.
- Rembourser les parents d'accueil pour les jeux éducatifs qu'ils auront achetés pour l'enfant à la suite d'une discussion avec l'intervenant à ce sujet.
- Payer ou contribuer à l'achat d'un ordinateur portable pour des jeunes qui se dirigent vers des études postsecondaires.
- Offrir des services de tutorat, favoriser des évaluations psychoéducatives.
- Pour les enfants qui sont dans un programme adapté, s'assurer qu'ils puissent obtenir les crédits afin de pouvoir obtenir un diplôme du secondaire.
- Être présent aux rencontres du comité d'identification de placement et ressources (CIPR) concernant les enfants.
- Encourager les parents d'accueil à participer aux rencontres de parents/enseignants.
- Encourager les enfants à participer aux voyages culturels organisés par l'école et rembourser les frais qui y sont reliés.
- Aider les jeunes à faire des demandes pour des bourses d'études de la Fondation Valoris et autres sources.
- Payer les études postsecondaires des jeunes ainsi que les livres pour leurs cours.
- Soutenir les jeunes qui sont encore aux études postsecondaires (de 21 et 24 ans) sous le Fonds Centre résidentiel.

- Encourager les jeunes ayant quitté les soins d'utiliser les fonds disponibles dans le Fonds de contingence des anciennes pupilles, ce jusqu'à l'âge de 30 ans, soit pour retourner aux études, pour démarrer une petite entreprise ou pour autre projet approuvé par le comité gérant ces fonds.

4. Identité

L'identité est un phénomène qui est fluide et changeant, construit à partir de différentes expériences vécues. Les croyances et les valeurs de la personne peuvent changer lorsqu'elle est confrontée à diverses expériences ainsi qu'avec la maturité. Plusieurs aspects composent l'identité : le genre, l'ethnicité, la religion, la langue, la classe sociale, l'âge, l'orientation sexuelle, l'image corporelle, les rôles, la personnalité, les champs d'intérêt, les occupations, l'histoire personnelle sociale et la capacité de gestion de diverses situations. L'identité se définit donc comme la perception que la personne a d'elle-même et de ses capacités. Il est aussi important que l'enfant connaisse de l'information concernant ses parents et les raisons pour lesquelles il est placé sous nos soins.

Comme les enfants vivent beaucoup de ruptures dans leur vie (changement de famille d'accueil, d'école, d'amis...), il est donc important de trouver des façons de les aider à développer et de solidifier leur sens d'identité en leur faisant vivre une variété d'expériences personnelles, culturelles et communautaires qui sont en lien avec leur origine culturelle et leurs antécédents familiaux :

- Défini jumeler l'enfant à une famille qui parle la même langue et qui est de la même religion que lui ou qui lui donnera des opportunités de poursuivre ses pratiques religieuses;
- Demander aux parents de fournir des photos de l'enfant lorsqu'il était bébé et d'autres membres de sa famille;
- Rembourser les frais encourus dans le développement de l'album de vie de l'enfant;
- Encourager la famille d'accueil à fournir des appareils photo jetables à l'enfant pour les activités scolaires, les colonies de vacances et lors de visites avec sa famille et faire l'achat d'un appareil pour cadeau à Noël ou à la fête de l'enfant;
- Encourager les enfants à faire leur propre album de vie et les inscrire dans un cours de collimage (*scrapbooking*) si désiré;
- Reconnaître les accomplissements d'enfants et jeunes lors d'une soirée de reconnaissance;
- Soutenir les jeunes qui font partie du Réseau des jeunes, en les accompagnant, en leur offrant des occasions de rencontrer d'autres jeunes à travers la province en les inscrivant à des ateliers visant à développer leurs habiletés de meneur;
- Faciliter le processus afin que l'enfant puisse prendre le nom de la famille d'accueil même s'il ne veut pas être adopté.

5. Relations familiales et sociales

Les recherches démontrent que même si l'enfant ne peut pas demeurer avec ses parents, il devrait, lorsqu'approprié, maintenir des liens avec ceux-ci et avec sa famille étendue; grands-parents, fratrie, tante et oncle. Ces relations lui fournissent un sens de continuité et généralement ces enfants vont beaucoup mieux à court et long terme que ceux qui ont perdu contact avec leur parenté. Les recherches et l'expérience démontrent que beaucoup d'enfants retournent chez leurs parents ou renouent des contacts avec ceux-ci. Maintenir des liens avec sa parenté n'a pas nécessairement d'impact négatif sur l'attachement que l'enfant peut développer avec sa famille d'accueil. L'important c'est que l'enfant puisse s'attacher, car l'attachement fait en sorte que l'enfant connaît de la continuité, ce qui augmente les résultats positifs à l'âge adulte (éducation, emploi...). On devrait se réjouir lorsque l'enfant a une variété de personnes dans son entourage à qui il peut se référer s'il a des problèmes.

Valoris devrait agir de la façon la moins intrusive possible en ce qui a trait au fonctionnement de la famille d'accueil. Valoris doit faire tout en son possible pour que l'enfant connaisse une vie familiale normalisante :

- Faire tous les efforts possibles pour que la fratrie puisse être placée ensemble ou à proximité afin de maintenir des contacts;
- Encourager les familles qui ont des membres de la fratrie à faire des activités ensemble et à inviter les enfants pour qu'ils aient des contacts plus réguliers s'ils ne peuvent pas vivre ensemble;
- Nous voulons que l'enfant puisse maintenir des contacts avec ses parents en leur téléphonant et/ou en les visitant. Nous encourageons, lorsque possible et souhaité, que les familles d'accueil puissent offrir le transport pour ces visites;
- L'agence a développé une liste de tâches (principalement des tâches de *parenting*) qui appartiennent aux parents d'accueil et une liste de tâches qui appartiennent à l'intervenant (principalement des tâches de *coaching*, de médiation...) afin de remettre le rôle parental aux familles d'accueil et clarifier le rôle des intervenants auprès des familles d'accueil;
- L'agence prône l'utilisation du répit privé au sein des membres de la famille d'accueil puisque ces gens font partie de l'entourage de l'enfant;
- L'agence et les familles d'accueil encouragent les enfants à inviter des amis à la maison et à aller en visiter également;
- Nous autorisons un montant pour l'achat de cadeaux d'anniversaire ou de Noël destinés à la fratrie et un montant pour cadeaux d'anniversaire d'un ami;
- Nous payons le kilométrage pour que le parent accompagne l'enfant à des activités;
- Nous offrons des incitatifs positifs pour les familles qui satisfont certains critères préétablis (nombre d'années où l'enfant demeure au foyer, aucune utilisation de services de répit...);
- Nous encourageons les familles à se ressourcer en prenant des formations offertes par Valor & Solutions ou par nos partenaires communautaires.

6. Présentation sociale

Une des choses qui aide déjà l'enfant à être accepté par ses pairs est l'apparence. La façon dont l'enfant s'habille, se comporte et communique a un impact sur la façon dont il est perçu par ses pairs et les adultes qui l'entourent. La première impression que les gens ont de lui peut changer leur perception à son sujet. Nous avons une responsabilité d'aider l'enfant à comprendre l'impression qu'il fait sur les autres et à lui donner les outils pour qu'il puisse se sentir à l'aise dans différentes situations :

- Il est important de faire l'inventaire des vêtements de l'enfant afin de s'assurer que sa garde-robe contienne les vêtements appropriés à sa grandeur et à la saison. Des montants d'argent sont octroyés lorsque vient le temps de renouveler la garde-robe de l'enfant.
- Nous remboursons les coupes de cheveux.
- Nous remboursons certaines dépenses pour des vêtements pour la collation des grades, la première communion, la confirmation.
- Puisque certains enfants ont des difficultés au niveau du langage ou de la mobilité, des services d'ergothérapie, de physiothérapie et d'orthophonie sont offerts aux enfants afin qu'ils soient capables de mieux communiquer et se déplacer.
- D'autres enfants ont des problèmes avec la socialisation et l'aide d'un agent d'intégration peut être offerte pour développer les habiletés sociales afin de faciliter leur intégration et se faire des amis.

7. Développement affectif et comportemental

Comme tout parent, nous voulons que les enfants se développent sans problème quelconque et qu'ils soient à l'abri de problèmes de santé émotionnelle, de santé mentale ou de problèmes de

comportements. En dépit de ce désir, certains enfants, à certaines périodes de leur vie, éprouvent des difficultés quelconques et ceci a souvent un impact sur leur comportement. Malgré tout, il ne faut jamais oublier de reconnaître les forces de l'enfant et de lui offrir des expériences positives autant que possible. Même si nous tentons d'aider l'enfant par différents services, il faut œuvrer parallèlement à l'inclure dans des activités, familiales, communautaires et autres qui vont augmenter les expériences positives.

- Référer l'enfant à des services psychologiques, psychiatriques ou de counselling, pour des évaluations et suivis au besoin;
- Offrir les services d'un agent d'intégration communautaire pour travailler l'estime de soi, le deuil, le comportement, mais en même temps en le faisant participer dans des activités positives formelles ou informelles au sein de sa communauté.

8. Habiletés en soins personnels

Il serait faux de croire que la préparation vers l'autonomie débute vers la fin de l'adolescence. La préparation vers l'autonomie se fait tout au long de l'enfance, de l'adolescence et de la vie adulte. Dès un jeune âge, l'enfant a de petites tâches qui sont en lien avec ses capacités et ses habiletés. Ces tâches deviennent plus complexes et plus nombreuses au fur et à mesure que l'enfant grandit. Malgré tout, il n'est pas nécessaire pour un jeune de quitter un foyer d'accueil lorsqu'il a atteint 18 ans; il peut continuer à y demeurer tout en continuant à acquérir des habiletés en autonomie.

Le but est de développer des habiletés qui permettront au jeune de se diriger vers l'indépendance :

- Les parents d'accueil sont encouragés à donner des tâches à l'enfant aussitôt que possible afin d'augmenter les compétences de ce jeune.
- Les parents d'accueil montrent des habiletés en soins personnels (hygiène).
- Encourager le jeune à prendre ses propres rendez-vous (médicaux, dentaires et autres).
- Aider le jeune à développer des habiletés organisationnelles.
- Aider le jeune à connaître les ressources communautaires.
- Encourager le jeune à se trouver des petits emplois.
- Offrir de l'aide par l'entremise du programme du centre d'emploi pour rédiger le Curriculum Vitae et pour se préparer à une entrevue.
- Référer le jeune au groupe de l'indépendance.
- Payer les cours de conduite automobile avec une contribution du jeune.
- Payer le permis de conduire avec une contribution du jeune.
- Aider le jeune à ouvrir un compte de banque, gérer un budget.
- Offrir des ateliers en lien avec les fonds d'épargne de la subvention équivalant à la prestation ontarienne pour enfants (EPOE).
- Offrir une trousse d'indépendance pour aider le jeune à s'établir en appartement.

Définitions

Parents : Parents se définit comme parents biologiques, adoptifs, beau-père, belle-mère ou toutes personnes responsables de l'enfant avant l'intervention de Valoris.

Enfant : Selon la Loi sur les services à l'enfance et à la famille (LSEF), L.R.O. 1990, chapitre C.11, enfant se définit comme personne ayant moins de dix-huit ans.

Annexe(s)

- Philosophie du placement en famille d'accueil – 1996

Références

- Politiques de Valoris pour les services aux enfants placés;
- Politiques de Valoris pour les services aux familles d'accueil ;
- Mission et prises de conscience de Valoris;
- Philosophie du placement en famille d'accueil – 1998;
- Approche S'occuper des enfants (SOCEN);
- Foster Care Licensing Manual, ministère des Services sociaux et communautaires, 1999 :
 - 0203-03 : Health Care Responsibilities;
 - 0302-03 : Health Care Responsibilities.

S-222 Philosophie d'intervention auprès des enfants placés et des familles d'accueil – v. 1

ANNEXE

PRINCIPES D'INTERVENTION

Le client, c'est l'enfant.

Tout en orientant les prises de décisions et les interventions en vertu de l'article 1 de la Loi sur les services à l'enfance et à la famille (LSEF), il importe de ne jamais perdre de vue l'objectif principal de la LSEF (1a), soit la promotion de l'intérêt véritable de l'enfant, sa protection et son bien-être.

Sans compromettre la santé et la sécurité de l'enfant, Valoris pour enfants et adultes de Prescott-Russell (Valoris) orientera d'abord ses services en fonction de préserver l'unité familiale afin de l'outiller à satisfaire aux besoins de l'enfant, et ce, dans un délai raisonnable.

Pour le bien-être de chaque enfant, il est primordial d'établir une relation positive, de développer un sentiment d'appartenance et d'identité au sein d'une famille naturelle ou alternative et de sa communauté.

Les services de Valoris viseront à réduire la durée de tout placement temporaire en vue de minimiser les traumatismes causés chez l'enfant par la confusion et l'anxiété à défaut d'un plan de vie permanent.

L'enfant ou le jeune, séparé de sa famille naturelle par la tutelle permanente, doit bénéficier d'un nouveau milieu familial permanent dans lequel il deviendra un membre à part entière. Lorsque réalisable, Valoris doit privilégier un plan d'adoption.

Pour les enfants en placement permanent ayant accès à leurs parents, Valoris encouragera les contacts pourvu que ceux-ci ne nuisent pas à la stabilité de l'enfant au sein de sa famille d'accueil. Des démarches légales devront être entreprises pour terminer un droit de visite non exercé ou néfaste au bon développement de l'enfant.

Afin de réduire le stigma associé aux enfants en placement « sous l'aide à l'enfance », il importe de viser leur normalisation. Les enfants placés dans une famille d'accueil ou en attente d'adoption devront bénéficier de la même qualité de vie et des mêmes standards de vie que les enfants naturels de ces familles ainsi que ceux de la communauté.

Valoris poursuivra son rôle de parent auprès des jeunes âgés de 16 à 21 ans dans la mesure où le jeune participe à l'actualisation d'un plan qui vise son autonomie en tant qu'adulte responsable de la communauté.

Valoris doit jouer un rôle de premier plan relativement à la défense et à la promotion des droits des enfants et de leur bien-être.

Rédigé par le comité des services (S. Hébert-Vaillant, S. Demers, S. Leroux, J. Lalonde, J. Noble et J.C. Séguin) le 14 juin 1996
Approuvé par l'équipe de gestion le 17 septembre 1996
Approuvé par le comité des services le 17 septembre 1996
Approuvé par le conseil d'administration le 26 septembre 1996